Lauréats 2016-2017 des belles pratiques et des bons usages

en matière d'accessibilité de la cité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Sommaire

Avant-propos	**4 et 5**
Démarche intégrée	**6**
Maintenir son cœur de village pour maintenir son identité, Virey-le-Grand (71)	7 à 9
Gestion de la topographie	**10**
Une accessibilité réussie, fruit d'une large concertation, Savennières (49)	11 à 13
Place du piéton	**14**
Le village lorrain du Mieux vivre ensemble, Guinkirchen (57)	15 à 17
Développement communal	**18**
Un espace public pour tous, Assignan (34)	19 à 21
Convivialité	**22**
Le centre-bourg devient zone de rencontre, La Verpillière (38)	23 à 25
Qualité paysagère et patrimoniale	**26**
Un aménagement urbain pensé pour assurer l'accessibilité, Rambervillers (88)	27 à 29
Coup de cœur DMA	**30**
Une nouvelle chaîne de déplacement, sans coupure, facilitant la vie de tous, Cap-d'Ail (06)	31 à 33
Un centre-bourg revitalisé et accessible, Lintot (76)	35 à 37
Glossaire	**38**

Avant-propos

C'est en 2011 que les ministres en charge de l'écologie et du développement durable, des transports et du logement ont initié la constitution d'un « Recueil de belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la Cité ».

Depuis, cette idée originale a largement fait son chemin tout en s'affinant, au fil des ans, pour identifier les quelques réalisations dont l'exemplarité justifie une capitalisation, un retour d'expérience et une large diffusion auprès de tous les acteurs de l'accessibilité.

La volonté de faire de ce recueil un véritable levier pour l'action publique nous a conduit à en modifier assez nettement la présentation : désormais ces belles réalisations sont exposées aussi complètement que possible avec des photographies, des plans, des témoignages et des informations étayés.

Donnant ainsi les clés d'accès de ces réalisations à tous ceux qui sauront saisir demain l'opportunité que constitue une rénovation ou un réaménagement du centre-bourg ou un projet de développement touristique pour faire avancer la cause de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'exemplarité des réalisations a été évaluée par la DMA et le CEREMA.

Jugés sur des critères homogènes d'évaluation sur l'ensemble du territoire français, les lauréats symbolisent :

- **La qualité paysagère et patrimoniale :** la commune vosgienne de Rambervilliers a su intégrer sa place centrale dans un environnement paysager et patrimonial remarquable.
- **La démarche intégrée :** Virey-le-Grand, commune périurbaine bouguignonne, a intégré l'accessibilité en amont de sa démarche « Cœur de village plus ».
- **Le développement équilibré :** Assignan, petit village de moins de 200 habitants dans l'Hérault, a su mettre l'usager, tous les usagers au centre d'un projet de développement touristique.
- **La convivialité :** La Verpillière, commune de l'agglomération lyonnaise en forte croissance démographique, s'est appuyée sur une démarche participative et inclusive pour redonner convivialité et agrément à son centre-bourg.
- **La place retrouvée des piétons :** Guinkirchen, petit village lorrain, a redonné toute leur place aux piétons.
- **La gestion topographique :** Savennières, petite commune du Maine-et-Loire, a relevé avec succès et imagination le défi d'une topographie contraignante.

Face à la qualité des dossiers, la DMA n'a su résister à deux coups de coeur :

- Cap d'Ail, commune touristique du littoral méditerranéen, a mené à bien une démarche globale d'accessibilité.
- Le village normand de Lintot a non seulement réaménagé son coeur historique mais également redonné du lien social.

Plus que des projets techniques, ces réalisations sont avant tout des aventures humaines.

Les principales caractéristiques de ces huit réalisations remarquables retenues par le jury national sont présentées dans les pages qui suivent.

Brigitte THORIN

Déléguée ministérielle à l'Accessibilité

Démarche intégrée

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Saône-et-Loire 71

Maintenir son cœur de village pour maintenir son identité

Présentation

Virey-le-Grand est une commune située dans la périphérie de Chalon-sur-Saône et comptait 1 305 habitants au recensement de 2013. Sa position géographique a entraîné une croissance rapide de sa population qui a triplé en 50 ans. La commune soutient le dynamisme de ses commerces de proximité et n'hésite pas a acquérir les locaux commerciaux du centre bourg lorsqu'ils sont mis en vente afin de pérenniser l'activité économique mise en location à des commerçants, à un agriculteur pour circuit de distribution court.

En 2005, les élus élaborent un plan local d'urbanisme qui intègre un projet d'aménagement et de développement durable renforçant le rôle du centre bourg. Le projet phare est le déménagement de la mairie.

Pour ce faire, la commune s'est engagée dans la démarche bourguignone « Coeur de village plus » et s'est assurée l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône-et-Loire (CAUE 71). Une concertation est mise en place ; les habitants de Virey -les Virois-, le personnel enseignant, ont été consultés sur le projet car il avait une incidence sur les nombreuses habitudes des habitants, notamment quant aux accès à l'école et au bureau de poste. Par la suite, de nombreux bulletins municipaux et affichages publics tiendront informés les Virois au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.

Caractéristiques

Si l'accessibilité n'a pas été l'élément déclenchant de cette opération, elle a été, tout au long de la démarche, un point central : une mairie accessible et accueillante, ouverte sur la Cité, des cheminements sûrs et continus pour accéder aux écoles avec des enfants en bas âge et des poussettes, des espaces publics garantissant la sécurité des enfants notamment lorsqu'ils font du vélo ou de la trottinette, des commerces accessibles de plain pied depuis la voirie, des stationnements de proximité, etc. L'éclairage à base de LED bleues marquent la voirie, la nuit.

Les élus se sont appuyé sur la démarche de plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) qui a été réalisé en 2011 avec l'assistance d'un salarié d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) implanté sur le territoire communal. Le centre bourg est maintenant une zone de rencontre où les piétons ont toute leur place.

Un travail important a également été entrepris dans le choix des matériaux et équipements choisis tant pour leur faible coût (béton désactivé et sable stabilisé) que pour leur esthétique (bandes de pierres naturelles insérées dans le béton, parterres végétalisés, mobilier de repos incitant à la convivialité, etc.).

Aujourd'hui, la place de la mairie et de l'église est vraiment redevenue le coeur de ville de Virey.

Porteur de la réalisation

Mairie de Virey-le-Grand
2 place François Droux
71530 Virey-le-Grand
Mme Evelyne DI STEFANO
1ère adjointe en charge du Patrimoine
Tél. : 07 60 76 59 97
Mél : virey-mairie@wanadoo.fr

produits
NATURE

Gestion de la topographie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Maine-et-Loire 49

Une accessibilité réussie, fruit d'une large concertation

Présentation

Savennières est une commune viticole de 1 376 habitants, dans l'agglomération d'Angers. Dotée d'un riche patrimoine classé, cette cité est confrontée à des contraintes topographiques fortes pentes jusqu'à 8 % sans palier de repos. Le projet d'aménagement portait sur trois axes importants : la mise en valeur du patrimoine, la vitalité commerciale et touristique notamment en lien avec le positionnement du site sur la véloroute « La Loire à Vélo » et la mise en accessibilité des espaces et bâtiments du coeur de bourg.

En 2009, la commune a réalisé son plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public (PAVE) en y associant notamment les assistantes maternelles et la maison de retraite. Une concertation a été menée avec les habitants via les bulletins municipaux, des réunions publiques, des réunions citoyennes avec présentation des esquisses du projet, des maquettes des aménagements et un film. Un cahier de suggestions a également été mis en place.

Caractéristiques

Le parti pris, en accord avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF), a été de rehausser la place de l'église pour ne pas fragiliser l'édifice et permettre son accessibilité par son entrée historique de plain-pied. Ce choix a permis la création de deux petites places desservant d'une part le parvis ouest de l'église et d'autre part la mairie et l'école avec l'installation d'une terrasse pour le bar-restaurant.

Une démarche similaire a été entreprise pour la mise en accessibilité de la mairie et la Direction départementale des Territoires s'est jointe au binôme élus/ABF. La solution retenue a été la création d'une rampe devant l'entrée historique du bâtiment et la réalisation d'un vrai perron à la mairie.

La mise en accessibilité du café-restaurant a nécessité l'acquisition par la mairie du bâtiment. Le sol a été décaissé et la cave supprimée (et transférée dans un autre local pour pérenniser l'activité commerciale). Ces travaux ont bénéficié d'un financement du FISAC.

En 2016, le point info tourisme a été également rendu accessible.

Le choix des matériaux liés au caractère classé de l'église et aux exigences des ABF a généré des coûts important pour la collectivité mais le retour des usagers touristes, des cyclistes, des habitants est très positif.

Ces aménagements ont permis de traiter l'accessibilité de l'église, de la mairie, du café-restaurant également point tabac-presse-poste, la maison de lecture et des salles paroissiales, de l'école publique, des sanitaires publics et des anciens bâtiments de la poste et de l'épicerie. Toutefois, des dérogations aux règles d'accessibilité ont été accordées sur les uniques points de topographie, là où les pentes sont restées à 5 % ou plus.

Porteur de la réalisation

Mairie de Savennières
4 rue de la Cure
49170 Savennières
Mme Lucie ANDRÉ
Secrétaire générale
Tél. : 02 41 72 85 00
Mél : l.andre.mairie.savennieres@orange.fr

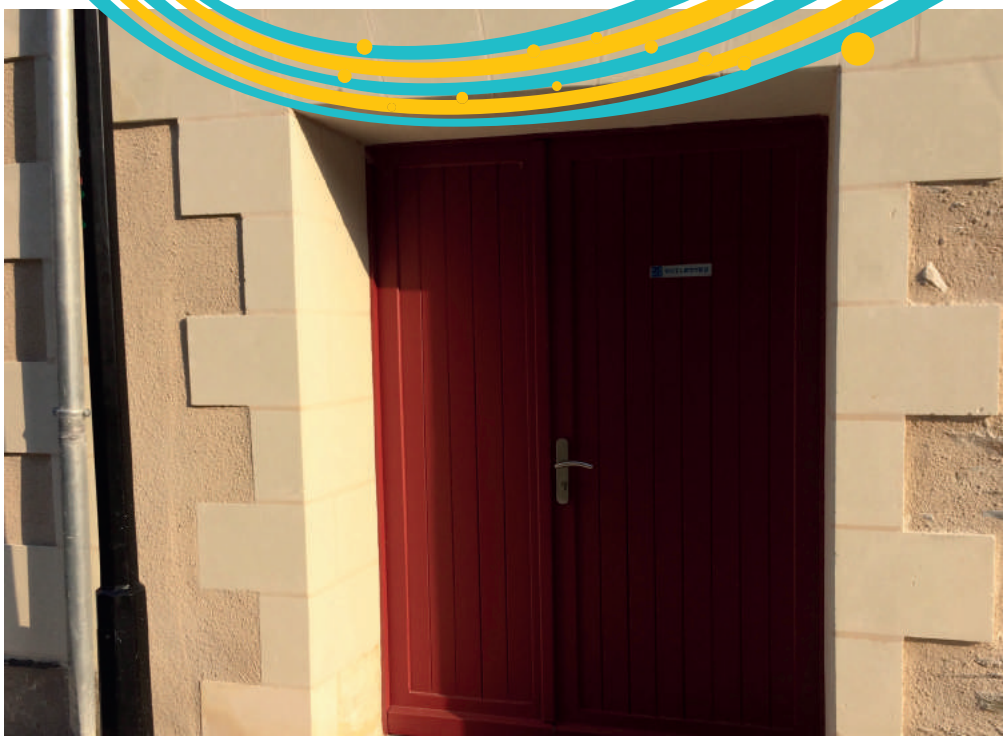

Place du piéton

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Moselle 57

Le village lorrain du Mieux vivre ensemble

Présentation

Guinkirchen est un village de 180 habitants à 30 km de Metz. Il fait partie de la communauté de communes du Pays Boulageois. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été l'élément déclencheur de toute une réflexion sur le mieux vivre ensemble dans un cadre plus sûr et plus convivial.

En 2009, la commune a réalisé son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Ce document a permis d'établir les principaux axes de travail à mener : sécuriser les cheminements piétons, requalifier le parvis de la mairie pour en faire un lieu de rencontre, créer un espace ouvert pour les manifestations festives, identifier et rendre accessibles les bâtiments publics, embellir le bourg et mettre en valeur le patrimoine.

Caractéristiques

L'identification des bâtiments publics est assurée par des couleurs différentes et les accès sont clairement identifiés par des cheminements contrastés -dalles de couleur noire dans un environnement en béton désactivé de couleur calcaire-.

Les escaliers sont tous équipés de mains courantes de part et d'autre, l'éclairage public a été amélioré, toutes les dénivellations non réglementaires ont été reprises, les bâtiments publics -mairie et salle polyvalente- sont accessibles de plain-pied. La place de la mairie est devenue le lieu des manifestations festives, fête patronale, marché. L'ancienne salle de classe est devenue salle du conseil municipal et salle de projection pour le cinéma en campagne, renforçant ainsi le lien social entre les habitants.

La mairie est complètement accessible à tous les publics, améliorant ainsi l'offre de services.

« La place créée entre la mairie, la salle de cinéma et la salle communale est devenue un lieu de vie très apprécié pendant les fêtes de village. Même les enfants aiment à s'y retrouver à vélo ! » parole d'un habitant.

Le calvaire en pierre de taille du XVIIIème siècle a été restauré et déplacé pour valoriser ce patrimoine historique. Afin de le rendre accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes, une maquette en 3 D a été réalisée et placée à proximité du calvaire.

En 2015, la commune a poursuivi sa démarche en s'engageant dans la procédure d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité de l'église.

Porteur de la réalisation

Mairie de Guinkirchen
4 rue Principale
57220 Guinkirchen
M. André ISLER
Maire de Guinkirchen
Tél. : 03 87 57 30 00
Mél : guinkirchen.mairie@wanadoo.fr

D 53
GUINKIRCHEN

Développement communal

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Hérault 34

Un espace public pour tous

Présentation

Assignan est une commune de moins de 200 habitants, en secteur rural et éloignée des grands pôles économiques. Son activité est axée sur la viticulture.

Ce projet, aujourd'hui porté par la municipalité d'Assignan, par la Communauté de Communes du Saint-Chinianais et par le Pays Haut-Languedoc, est né d'une initiative privée. Des investisseurs belges propriétaires du Château Castigno ont souhaité développer un concept touristique autour d-u vin à Assignan -hébergement, galerie d'art, lieux de restauration, école du vin, épicerie fine, salle de séminaire, etc.- en investissant le centre bourg aux maisons de caractère délabrées.

Ce projet a été une opportunité de réhabilitation et de revitalisation du territoire pour la collectivité. L'accessibilité a été prise en compte dans la réflexion sur les cheminements extérieurs, l'aménagement des espaces publics et des établissements.

Caractéristiques

L'esprit général du projet repose sur une redistribution de l'espace public au profit des piétons et au détriment des voitures. La voirie a fait l'objet d'un traitement type « zone de rencontre » ou « aire piétonne » sans trottoir et les interfaces voirie-cadre bâti ont été organisées pour supprimer ou limiter les seuils. La qualité paysagère des rues a été travaillée par la végétalisation des pieds de façades d'immeubles. Le stationnement voiture a été déplacé dans le respect des règles de pénibilité (200 mètres de la place historique) ce qui a permis la création de places de différentes tailles qui sont devenues des lieux de convivialité : terrasses de café, terrasses de bars à vin, places ombragées par la plantation de tilleuls, etc.

Le traitement des sols répond parfaitement aux besoins de tous les usagers qu'ils soient valides, malmarchants avec canne ou déambulateur, en fauteuil, avec des enfants en bas âges ou avec des poussettes. Les cheminements sont libres de tout obstacle et favorise la déambulation dans un sentiment de sécurité.

Une charte graphique de signalétique de repérage et d'orientation en cohérence avec les choix opérés de mise en valeur des façades des bâtiments liés au projet oeno-touristique crée une grande harmonie.

Porteur de la réalisation

Communauté de communes Sud-Hérault
1 allée du Languedoc
34620 Puisserguier
M. Jean-Noël BADENAS
Président de la Communauté de communes
Tél. : 04 67 93 89 54
Mél : accueil@cc-sud-herault.fr

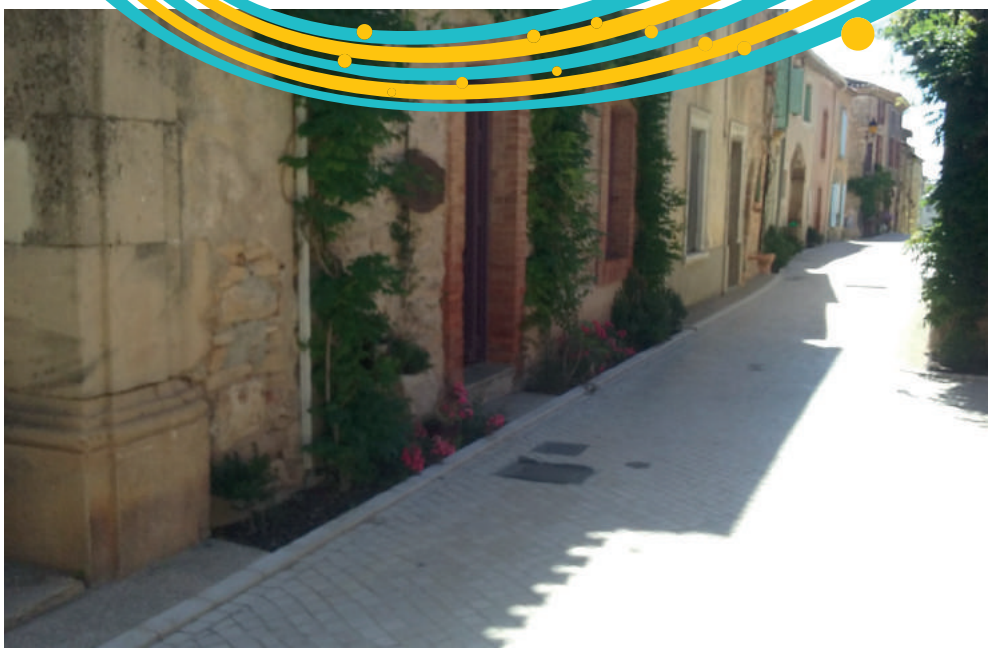

Convivialité

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Isère 38

Le centre-bourg devient zone de rencontre

Présentation

La Verpillière est une commune de 6 688 habitants, en forte croissance démographique, de l'aire urbaine de Lyon. Inscrit dans le projet de mandat de la nouvelle équipe municipale, en 2008, les objectifs poursuivis dans les travaux d'aménagement étaient d'améliorer le cadre de vie des habitants notamment par une mise en valeur du patrimoine, sécuriser les déplacements piétons, rendre accessibles les commerces et les bâtiments publics et rénover les réseaux.

Très en amont, la commune a associé la population à la réflexion et, tout au long des deux années de chantier, des réunions ont été organisées à l'attention des commerçants et des chefs d'entreprise dont l'activité a été impactée sur la dite période.

Caractéristiques

La réalisation d'un caniveau central a permis de rehausser la chaussée et de combler les seuils pour accéder à certains commerces. Les revêtements de sols sont en béton désactivé pour la partie trottoir car résistant, confortable à la marche et bien distingué par les usagers. Un choix spécifique a été opéré pour les espaces publics à fort caractère patrimonial avec l'utilisation de dallage calcaire flammé. L'éclairage est maintenant en console sur les façades d'immeubles pour dégager le cheminement piéton. L'emploi de LED permet de réduire les coûts d'exploitation de ce poste.

Le centre bourg a désormais le statut de zone de rencontre, privilégiant par là même la place des piétons et notamment des usagers les plus vulnérables de l'espace public -personnes âgées, personnes malmarchantes, personnes handicapées, enfants en bas âge, etc.-. Des assises sont intégrées aux marches et aux margelles d'espaces plantés dont le choix des plantes a été conditionné par les possibilités d'entretien par la commune, des rampes et gardes corps sont installés aux abords de l'église, du mobilier d'assise et de repos a été installé. Des sanitaires accessibles sont disponibles pour tous et sont bien intégrées dans l'espace urbain.

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a été sollicité pour aider les commerces dans la réalisation de l'accessibilité de leurs locaux, la rénovation de leur éclairage extérieur ou l'aménagement de terrasses.

Les riverains ont la possibilité d'implanter de la végétation en limite de façade. La commune leur a accordé des subventions pour le ravalement de leur façade et aux commerces pour leur devanture sous conditions du respect de la charte établie par la commune. Aujourd'hui, les terrasses et places de la Cité sont des lieux d'échange et de convivialité. Le patrimoine est valorisé, accessible à tous dans les meilleures conditions de sécurité par la pose de gardes corps-corps d'eau et lavoir-. Aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite souhaitent que ce principe d'aménagement soit étendu à l'ensemble de la commune.

Porteur de la réalisation

Mairie de La Verpillière
Place du Docteur Ogier
38290 La Verpillière
M. Jean-Pierre ODDOUX
Adjoint au maire
Tél. : 04 74 94 00 03
Mél : jean-pierre.oddoux@wanadoo.fr

Qualité paysagère et patrimoniale

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Vosges 88

Un aménagement urbain pensé pour assurer l'accessibilité

Présentation

Rambervillers est une commune de 5 500 habitants située dans le massif vosgien. Site chargé d'histoire, Rambervillers fut aussi un important site industriel. Aujourd'hui, la filature n'existe plus et, depuis 2006, la ville connaît une forte baisse de sa population.

Dès 2005, la municipalité a entrepris de redynamiser le centre-ville fortement endommagé par la destruction de plusieurs maisons abandonnées malgré leur caractère patrimonial fort.

La première tranche de travaux a porté sur la place Emile Drouël qui est aux interfaces avec la médiathèque dans les locaux de l'ancien couvent partiellement reconverti, la Maison du Peuple, la Tour Hatton et le Balcon de la Mortagne. L'objectif recherché était de valoriser le patrimoine architectural varié, de redonner du relief à un quartier déstructuré par les démolitions successives de nombreuses maisons et de dégager de l'espace pour les piétons en réorganisant le stationnement automobile.

Caractéristiques

Pour mener à bien sa mission, la municipalité s'est appuyée sur les compétences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Vosges (CAUE 88) qui a réalisé un état des lieux. Des réunions publiques ont permis d'associer les habitants au projet et notamment de les rassurer sur la ré-organisation du stationnement automobile.

L'accessibilité a été au coeur du projet, facilitée par un relief plat de l'espace. Les cheminements ont été pensés pour pouvoir accueillir tout aussi bien les personnes valides que les personnes malmarchantes, les personnes en fauteuil roulant, les personnes avec poussette. Les contrastes ont été pensés pour garantir sécurité et confort d'usage aux personnes malvoyantes tout comme la signalétique tactile et podotactile à l'attention des personnes aveugles. Ces repères sont aussi une aide précieuse pour les personnes âgées, pour les personnes ayant des difficultés de repérage dans l'espace -personnes déficientes mentales, entre autres- et pour les enfants. Tous les obstacles en pied de bâtiment ont été éliminés.

Les matériaux utilisés pour marquer les différents espaces permettent d'identifier la nature de l'espace : calcaire stabilisé et platelage bois pour le repos ou la flânerie, enrobé noir pour les cheminements piétons le long du bâti, pavés couleur grès des Vosges pour la chaussée.

La Tour Hatton est mise en valeur par un jardin urbain équipé de mobilier d'assise et de repos et d'un jardin d'enfants. C'est un lieu d'échange et de convivialité. Du mobilier urbain contrasté garantit la sécurité de tous.

La réorganisation du stationnement devant la médiathèque a permis la création de larges promenades et des places de stationnement adapté ont été créées au plus près des points d'intérêt.

Cette réalisation connaît un vif succès auprès de la population et plus particulièrement encore auprès des personnes âgées qui s'y sentent en sécurité.

Porteur de la réalisation

Mairie de Rambervillers
1 place du 30 Septembre
88700 Rambervillers
M. Jean-Pierre MICHEL
Maire de Rambervillers
Tél. : 03 29 65 12 07
Mél : mairie@rambervillers.fr

Coup de cœur DMA

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Alpes-Maritimes 06

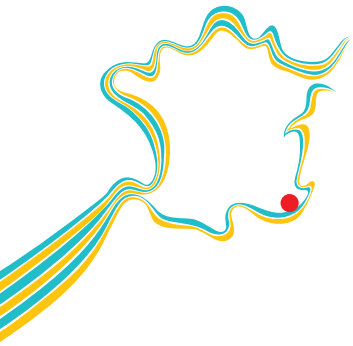

Une nouvelle chaîne de déplacement, sans coupure, facilitant la vie de tous

Prix Coup de cœur

Présentation

Cap-d'Ail est une commune touristique du littoral de 4 600 habitants qui possède un sentier accessible depuis 1996. La commune a donc envisagé de prolonger cette accessibilité pour offrir à tous les usagers et habitants un cadre de vie agréable et fonctionnel, avant même la publication de la loi du 11 février 2005.

Le projet d'aménagement comprend la création d'une liaison accessible depuis le centre-ville jusqu'aux plages et de traiter sur ce parcours d'environ 2 km l'ensemble de éléments constituant le chaîne du déplacement : la voirie, les espaces publics, les ERP, les transports et les services. Un travail de coordination avec la métropole a permis la mise en accessibilité des points d'arrêts transports et leur équipement en mobilier urbain de repos, de propreté et de sécurité.*

Les cheminements piétons le long du littoral ne sont pas autorisés aux 2 roues motorisés mais restent accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant et aux personnes avec poussette ou voiture d'enfants. Un soin particulier a été apporté aux revêtements de sol pour garantir l'accessibilité du parcours aux personnes aveugles ou malvoyantes par des contrastes visuels complété par des bordurages ou des espaces verts.

Caractéristiques

Ce projet a visé tout autant l'accessibilité à la plage que l'accessibilité aux pratiques sportives et de loisirs pour tous : fauteuil de type « Tiralo » permettant aux utilisateurs de fauteuil roulant d'accéder à la baignade, activités de voile accessibles, vestiaires et sanitaires accessibles, aires de jeux pour enfants, etc. De nombreux évènement sportifs accessibles à tous sont maintenants organisés chaque année.

Outre l'accessibilité du sentier et de la plage, ce projet à intégré l'aménagement de la ZAC Saint-Antoine sur une ancienne friche industrielle à la topographie très accidentée : de larges trottoirs, des logements, un groupe scolaire, des commerces, une résidence pour personnes âgées.

Porteur de la réalisation

Mairie de Cap-d'Ail
62 bis avenue du 3 septembre
06320 Cap-d'Ail
Mme Marion HABERT
Tél. : 04 92 10 59 59
Mél : urbanisme-mh@cap-dail.fr

COIFFURE
HOMMES
ÉCOLE
BARBIER

Coup de cœur DMA

Seine-Maritime 76

Prix Coup de cœur

Un centre-bourg revitalisé et accessible

Présentation

Lintot est un village de 458 habitants à l'empreinte territoriale normande très marquée.

La fermeture de l'école communale a été l'élément déclencheur, pour l'équipe municipale, d'une réflexion sur le devenir du bourg et son identité. Il s'agissait de requalifier de manière sobre le centre-bourg, d'améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant le patrimoine existant et les espaces publics, en repensant les usages et les espaces dédiés à la convivialité et aux déplacements, en prenant en compte les principes d'accessibilité.

Caractéristiques

La mairie a régulièrement informé et concerté ses administrés de l'état d'avancement du projet de sa réalisation. La mairie a capitalisé sur les réalisations d'accessibilité déjà faite par le passé -rampe d'accès à l'école, place adaptée et cheminement d'accès à l'église, etc.- pour poursuivre la réduction de l'impact de la topographie du territoire.

De nouveaux espaces de détente, de repos et de partage ont été créés, renforçant la convivialité et le vivre ensemble. La place de la mairie est devenu le coeur de village avec son jardin paysager, son aire de jeux pour enfant et son boulodrome. L'aménagement prend en compte la pénibilité et de nombreux mobiliers d'assise et de repos ont été installés ainsi que des tables de pique-nique accessibles. Le mobilier urbain est issu de matériaux recyclables.

Les cheminements piétons ont été réalisés en béton désactivé pour garantir sécurité et confort d'usage aux personnes malmarchantes, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite. Les secteurs piétons et voitures sont délimités par des linéaires en pavés permettant une meilleure lisibilité et compréhension par tous les usagers.

Les délimitations par espaces végétalisés contribuent tout autant à la sobriété du projet qu'à son accessibilité par des contrastes tactiles et visuels bien perçus.

L'éclairage a fait l'objet d'un soin particulier tout au long des cheminements, des espaces de convivialité ou pour valoriser le patrimoine. Des bornes d'éclairage autonomes -solaires- ont été installées.

Les retours des usagers auprès de la commune sont positifs et la population s'est bien appropriée les nouveaux espaces créés. En matière d'accessibilité, la commune s'est engagée, en 2016, dans la démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et s'est donnée trois années pour rendre accessibles tous ses ERP.

Porteur de la réalisation

Mairie de Lintot
1 place de la Mairie
76210 Lintot
M. Dominique MORAND
Maire de Lintot
Tél. : 02 35 31 11 11
Mél : mairiedelintot@wanadoo.fr

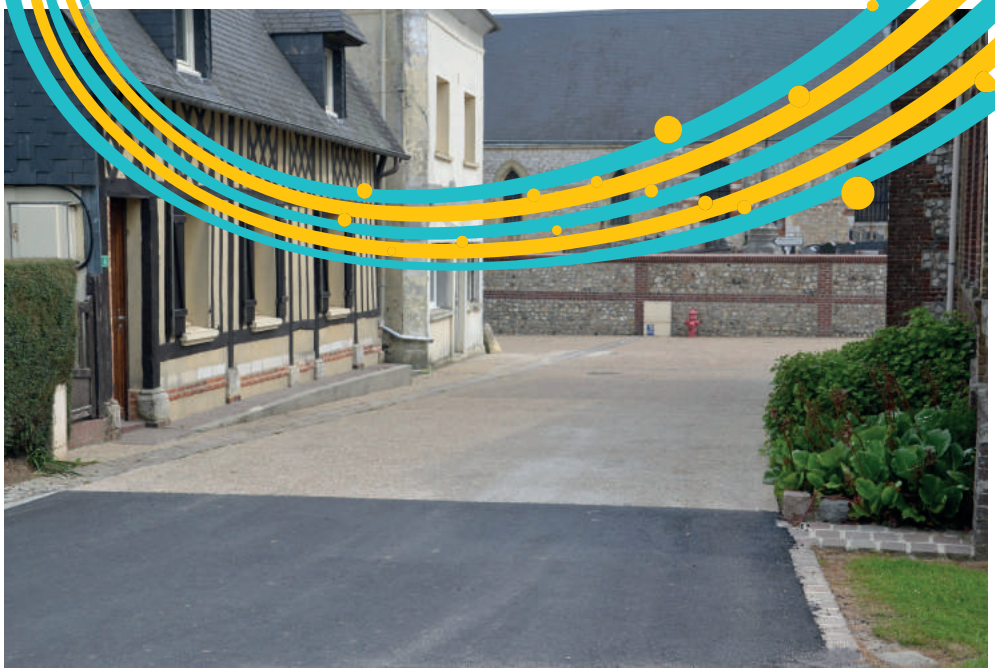

Glossaire

ABF	Architectes des Bâtiments de France
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CEREMA	Délégation ministérielle à l'Accessibilité
DMA	Délégation ministérielle à l'Accessibilité
ERP	Établissement recevant du public
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
LED	*Light-emitting diode* – diode électroluminescente (DEL)
PAVE	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

Conception éditoriale : SG/DICOM/DIE - Secrétariat de rédaction : SG/DICOM/DIE/Isabelle Flégeo - Conception graphique : SG/DICOM/DIE/Sylvain Giguet - Illustrations SG/DICOM/DIE/Sylvain Giguet - Mise en page-PAO : SG/SPSSI/ATL2/Benoit Cudelou - Pictogrammes : ©STOMP
Crédits photo : CEREMA : couverture, pages 4, 9, 10, 13, 14, 17, 18, 21, 22, 25, 26, 29, 30, 33 / Mairie de Virey-le-Grand : 4 et 6 / Mairie de Guinkirchen page 17 / Atelier Sites, page 21

Impression : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2
Octobre 2017
Imprimé sur du papier certifié écolabel européen

LA DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE À L'ACCESSIBILITÉ

Elle veille au respect des règles d'accessibilité, coordonne et assure la cohérence des actions menées par le ministère dans ce domaine.
Soucieuse d'une meilleure intégration des personnes handicapées, elle veille à créer les conditions du dialogue, par un travail d'écoute et d'échange avec tous les acteurs de l'accessibilité, notamment les associations de personnes handicapées, pour faire émerger les synthèses nécessaires au déploiement de la politique d'accessibilité

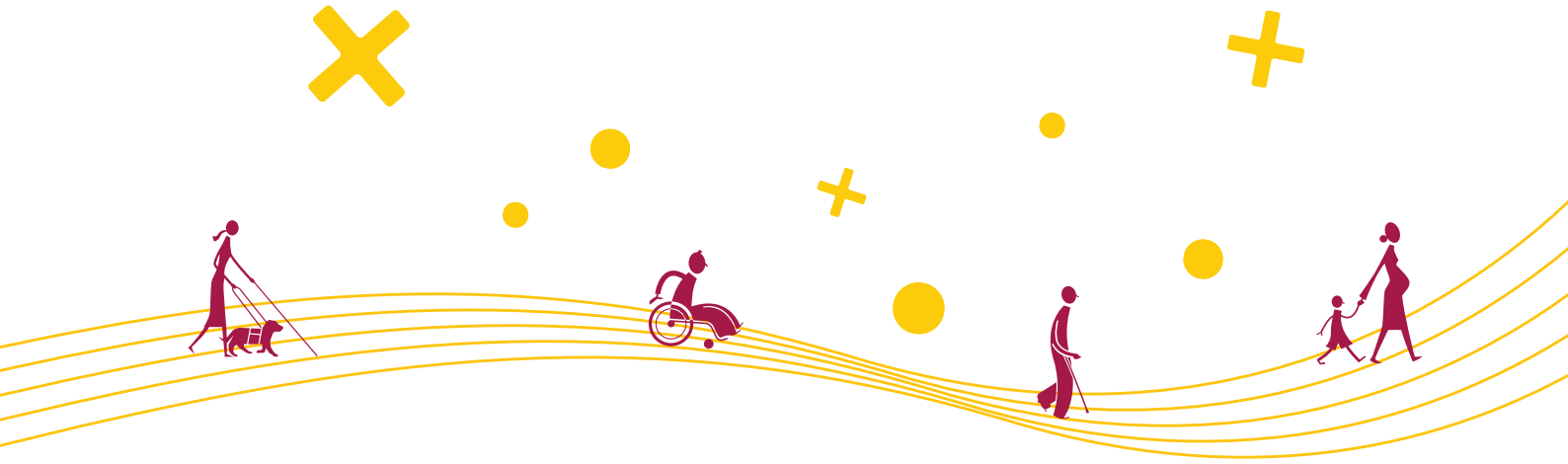

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
Délégation ministérielle à l'accessibilité

Grande Arche paroi sud
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr - www.cohesion-territoires.gouv.fr